

# Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Le 21 mars 1960, la police sud-africaine abattait soixante-neuf Noirs qui manifestaient, à Sharpeville, contre des dispositions d'un arsenal législatif qui les privait de tout. C'est en souvenir de ce massacre que les Nations Unies ont décidé, en 1966, de décréter le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Aujourd'hui, de nombreux pays, dont la Belgique, rejettent la discrimination sur base d'appartenance ethnique et raciale (supposée ou avérée). Cette forme de discrimination est désormais interdite, illégale. Pourtant, un nom à consonance étrangère ou un teint exotique peut exposer à l'injustice. Voici des illustrations de situations vécues.



La nature humaine est davantage prompte à repérer ce qui sépare que ce qui rapproche. Dans un monde où les échanges se multiplient, où les personnes d'origines diverses se côtoient et se mélangent au quotidien, il est légitime de vouloir préserver une identité qui nous est propre. Ce qui est différent et inconnu peut faire peur et nous mettre mal à l'aise. Sans véritablement connaître l'autre, nous sommes tous amenés à vivre avec des préjugés, des stéréotypes, des étiquettes qui enferment l'autre. Laissons-lui une chance en gardant à l'esprit que la valeur d'une personne ne réside pas dans sa nationalité, sa prétendue race, sa couleur de peau ou son ascendance, mais dans ce que cette personne est et fait.



Un projet du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Jette, à l'initiative de l'Echevine de l'Égalité des chances Claire Vandevivere, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale

